

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un bataillon et de ce qu'on lui ôte les deux tiers des cadres, la discipline n'aura pas à souffrir ; c'est une question que nous n'attaquerons pas maintenant : peut-être aurions-nous une réponse de quelque officier qui aurait fait la dernière campagne.

Si l'instruction préparatoire avait lieu dans les communes, la marche au lieu du rendez-vous pourrait, d'un simple exercice d'étapes, être changée en une marche tactique : on devrait prendre soin que deux ou trois bataillons fissent la marche ensemble. Il n'est pas si facile de marcher en colonne nombreuse, qu'on voudrait bien se le représenter. Les dits bataillons auraient à se rendre à la même heure dans un certain lieu. Un colonel fédéral prendrait le commandement ; puis on procéderait à la marche en observant l'ordre de marche et en exécutant le service d'une troupe en marche ; au bout de l'étape on rechercherait une position de bataille.

Si on veut décharger du fardeau des logements quelques localités, on pourrait se servir du chemin de fer pour transporter un bataillon deux ou trois lieues plus loin. Cette manière de marches serait très instructive et servirait plus que mainte théorie.

Terminons. Autant que nous pouvons en juger d'après les deux derniers rassemblements de troupes, ceux-ci ont démontré la haute nécessité pour tout le monde, chefs et troupes, de les répéter souvent. Chacun, le plus ennemi même de notre organisation militaire avancera qu'il était de la plus impardonnable négligence de ne donner depuis quatre ans, pas la moindre occasion à nos troupes de s'exercer dans le service de campagne. Pareille chose ne doit plus se renouveler, et au contraire on doit faire naître plus souvent ces occasions et les cantons pourraient même se réunir entr'eux pour donner à leurs troupes des exercices répétés. Combien, par exemple, de manœuvres pourrait-on combiner si des trois ou quatre bataillons qui à la même époque suivent un cours de répétition à Bâle, Liestal, Soleure, Aarau, Zurich, Frauenfeld, Schaffhouse, etc., manœuvraient les uns contre les autres pendant deux jours à la fin de leur cours de répétition ! Combien d'occasions pour l'état-major d'étendre ses connaissances : car il n'y a pas de plaintes plus justes que celles des officiers d'état-major lorsqu'ils se plaignent de ce que leur instruction est beaucoup plus abrégée que celle des troupes.

Nous devons bien nous pénétrer de ce que nous venons de dire : les temps menacent et nous ne savons point si plus tard nous ne devrons point donner une meilleure preuve de notre savoir-faire que celles données par de simples rassemblements de troupes; ainsi la main à l'œuvre !

(Schw. Militär-Zeitung.)

M. le colonel fédéral Ziegler, en licenciant la division placée sous son commandement, lui a adressé l'ordre du jour suivant :

« Quartier-général de Frauenfeld, 11 octobre 1856.

» La division de l'Est a rempli la tâche qui lui avait été imposée. Je laisse à chacun des chefs, à chacun des officiers de la division, le soin d'examiner s'il a accompli

consciencieusement les devoirs de sa charge. Tous, officiers et soldats doivent se demander si nous sommes parvenus à acquérir les connaissances exigées pour un service de campagne actif. Chacun comprendra aisément qu'un simple décret rendu par nos conseils, n'est point suffisant pour que l'on puisse entreprendre une campagne avec quelque chance de succès, et qu'il est également impossible qu'on puisse en quelques jours d'exercices et d'efforts, se former suffisamment aux fatigues de la guerre.

» Si, en général, un zèle louable s'est montré pendant ces jours, il a manqué quelque chose du côté de la connaissance intelligente du service. En dépit de tous les efforts, on n'est pas encore arrivé à ce qu'exigerait une entrée en campagne.

» Ne considérons donc ces exercices que comme un moyen préparatoire propre à découvrir les défauts existants dans notre organisation militaire.

» Je rends pleine justice à la conduite exemplaire qui n'a cessé de régner dans les différentes divisions et les corps isolés placés sous mon commandement, mais nous commettrions un acte d'injustice, si nous n'exprimions pas notre reconnaissance profonde aux autorités thurgoviennes et aux habitants de ce canton, qui nous ont fraternellement accueillis et qui nous ont montré ainsi de quels sentiments dignes de confédérés ils étaient animés.

» Nous ne devons pas oublier non plus que, si nous fussions restés encore aujourd'hui dans nos cantonnements, nous n'eussions point négligé d'aller rendre grâces à Dieu, qui nous a constamment favorisés par un temps magnifique et qui nous a épargné tout accident dans le cours de notre service militaire; mais les exigences du service ne nous ont pas permis de fêter ainsi le dimanche, jour de clôture de nos opérations stratégiques.

» Recevez en particulier mes adieux, vous tous qui vous êtes trouvés placés sous mon commandement; que cet adieu vous accompagne à votre retour dans vos foyers, et puissiez-vous y retrouver tous ceux qui vous sont chers en bonne santé.

» (Signé) Ed. ZIEGLER, colonel fédéral. »

Des mesures de précautions militaires ont, dit-on, été prises à Berne en vue des éventualités se rattachant à la question de Neuchâtel, par un conseil composé de M. le président du Département militaire fédéral, M. le général Dufour, M. le colonel Fischer et M. le colonel Würstemberger.

L'armée fédérale aurait été répartie en neuf divisions, chacune de trois brigades.

Neuchâtel. — La correspondance suivante a été échangée entre les officiers qui ont fait l'assaut du château de Neuchâtel et leur chef, M. le colonel Denzler :

A Monsieur le colonel fédéral Denzler, à Fleurier.

Colonel,

Les officiers que vous avez conduits à l'assaut du château de Neuchâtel, tombé au pouvoir des ennemis de la république et de la patrie neuchâteloise, tiennent à vous offrir un témoignage particulier de leur sympathie pour les nobles sentiments que vous avez manifestés dans cette circonstance; de leur admiration pour la bravoure, pour la haute valeur et pour le talent militaire avec lesquels vous les avez commandés pendant les journées des 3 et 4 septembre.

Réunis en assemblée à Rochefort, ils vous ont voté une coupe d'or, gage d'une union républicaine que tout le monde désire et dont votre patriotisme comme le nôtre sent le besoin.

En vous offrant ce don, les officiers neuchâtelois n'ont point oublié, colonel, que

vous êtes une des épées les plus estimées de la Confédération; or, il leur est doux de penser qu'en vous présentant cette coupe, ils rendent indirectement hommage à la patrie suisse tout entière.

Vive la République neuchâteloise! Vive la Confédération! et honneur à vous, colonel Denzler!

Au nom du Comité :

Le président,

(Signé) H. BLASER, commandant.

Le secrétaire,

(Signé) Numa MOREL, cap. aide-major.

A Messieurs les officiers commandant les troupes neuchâteloises pendant les journées des 3 et 4 septembre.

Chers concitoyens et frères d'armes!

J'accepte la coupe que vous m'offrez et je la garde en souvenir de la date glorieuse pour vous et pour la République neuchâteloise du 4 septembre.

Je l'accepte, au nom des braves troupes qui m'ont déféré le commandement, au jour où la patrie était menacée, et qui, par leur dévouement patriotique, ont illustré leur chef de l'éclat même de leur belle conduite!

Je l'accepte comme un gage de l'union de tous les cœurs républicains dans un même et ardent amour de la patrie!

Je l'accepte, au nom de la Confédération suisse, dont nous avons eu le bonheur de maintenir intacte la bannière protectrice de nos droits et de nos libertés!

Je l'accepte enfin, chers frères d'armes, comme le précieux souvenir de votre bonne et vaillante amitié!

A vous, de cœur!

L. DENZLER, colonel fédéral.

Neuchâtel, le 22 octobre 1856.

Vaud. — Il se tient actuellement quatre écoles militaires à Lausanne : l'école de théorie pour les sous-lieutenants de carabiniers et d'infanterie ; l'école des commis et sous-commis d'exercice ; l'école des élèves trompettes ; le cours de répétition du bataillon de chasseurs (9^{me} d'élite cantonal, N° 113 fédéral), passant par série de deux compagnies à la fois. L'instruction se fait d'après les nouveaux règlements révisés, quoique ceux-ci ne soient pas encore sortis de presse. Dans les leçons de théorie, les officiers et sous-officiers font les corrections nécessaires aux règlements de 1855 et au règlement général.

Grèce. — Le gouvernement grec vient de réorganiser son armée régulière, qui comprendra désormais : 12 bataillons d'infanterie de ligne, composés chacun de 6 compagnies d'un effectif de 120 hommes ; un régiment de lanciers à 6 escadrons ; 6 compagnies d'artillerie ; une compagnie du train, une compagnie de pionniers ; un détachement du génie, et 13 brigades de gendarmerie.

Egypte. — Le contingent de l'armée égyptienne vient d'être fixé pour le pied de paix au chiffre de 20,000 hommes. L'infanterie se compose de 4 régiments de 3,000 hommes chacun et d'un bataillon de tirailleurs à pied de 1,000 hommes armés avec des armes de précision. Ces troupes sont organisées et administrées d'après la méthode française.

Angleterre. — Les nouveaux règlements de l'armée anglaise décident que la photographie sera désormais employée pour les travaux de l'état-major, les levés de plans et les reconnaissances de terrain. A cet effet, une école de photographie vient d'être établie à Chatam, dans le comté de Kent, pour les jeunes officiers chargés des travaux topographiques de l'armée. De vastes laboratoires de chimie et de physique, ainsi que de grands ateliers de photographie, viennent également d'être créés et mis à la disposition du directeur de l'école, pour les besoins de son enseignement.